



Mise à jour trimestrielle des activités du marché des dérivés de la Bourse de Montréal

Troisième trimestre de 2017



Formation de capital

Bourse de Toronto
Bourse de croissance TSX
Marchés privés TSX
Fiducie TSX

Dérivés

Bourse de Montréal
CDCC
BOX

Marchés efficients

Bourse de Toronto
Bourse de croissance TSX
Bourse Alpha TSX
CDS
NGX
Shorcan

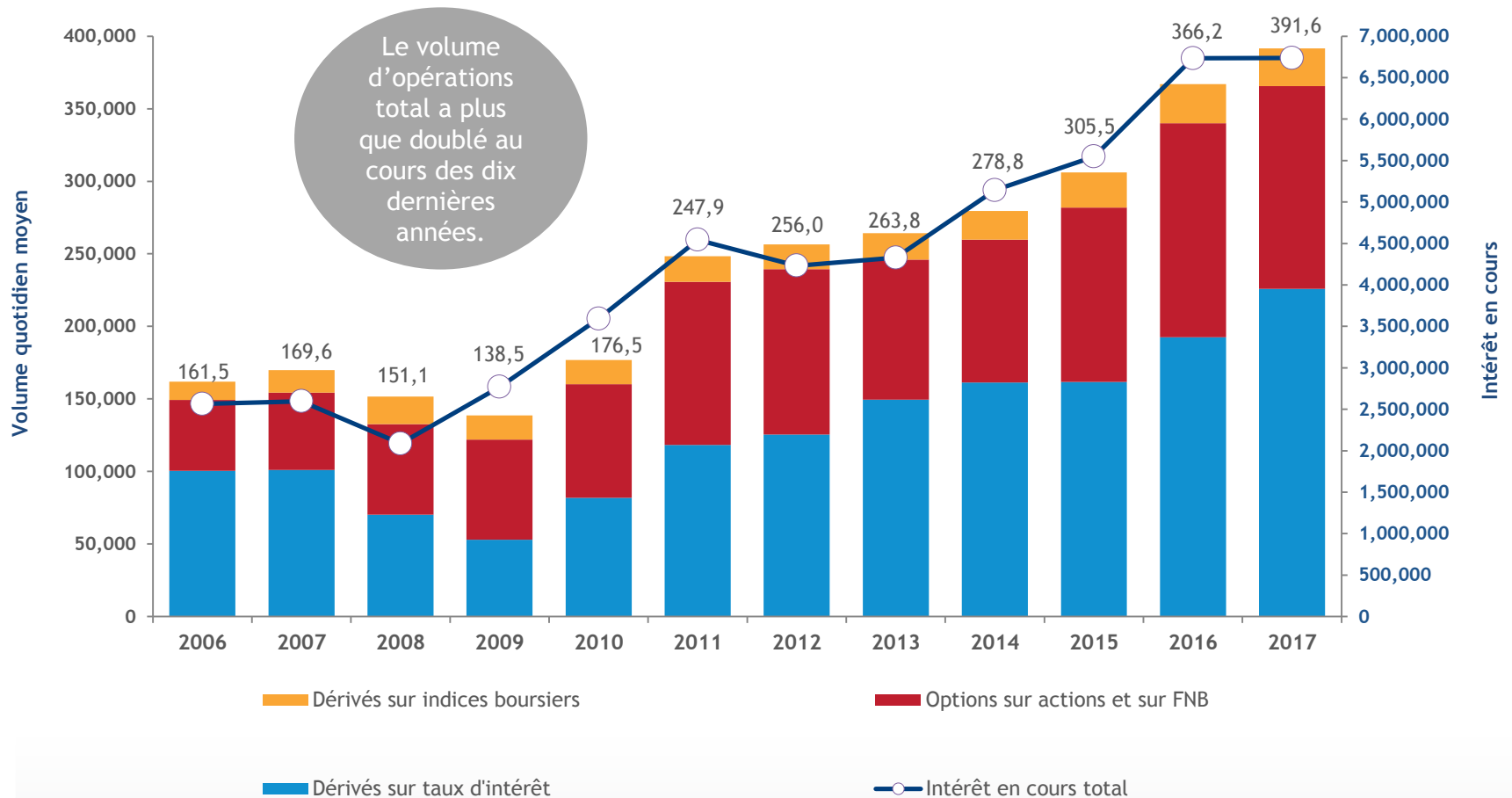
Perspectives sur le marché

TMX Datalinx
TMX Perspectives
TMX Atrium
eExplore

Solutions de marché

AgriClear

Volume quotidien moyen et intérêt en cours à la Bourse de Montréal

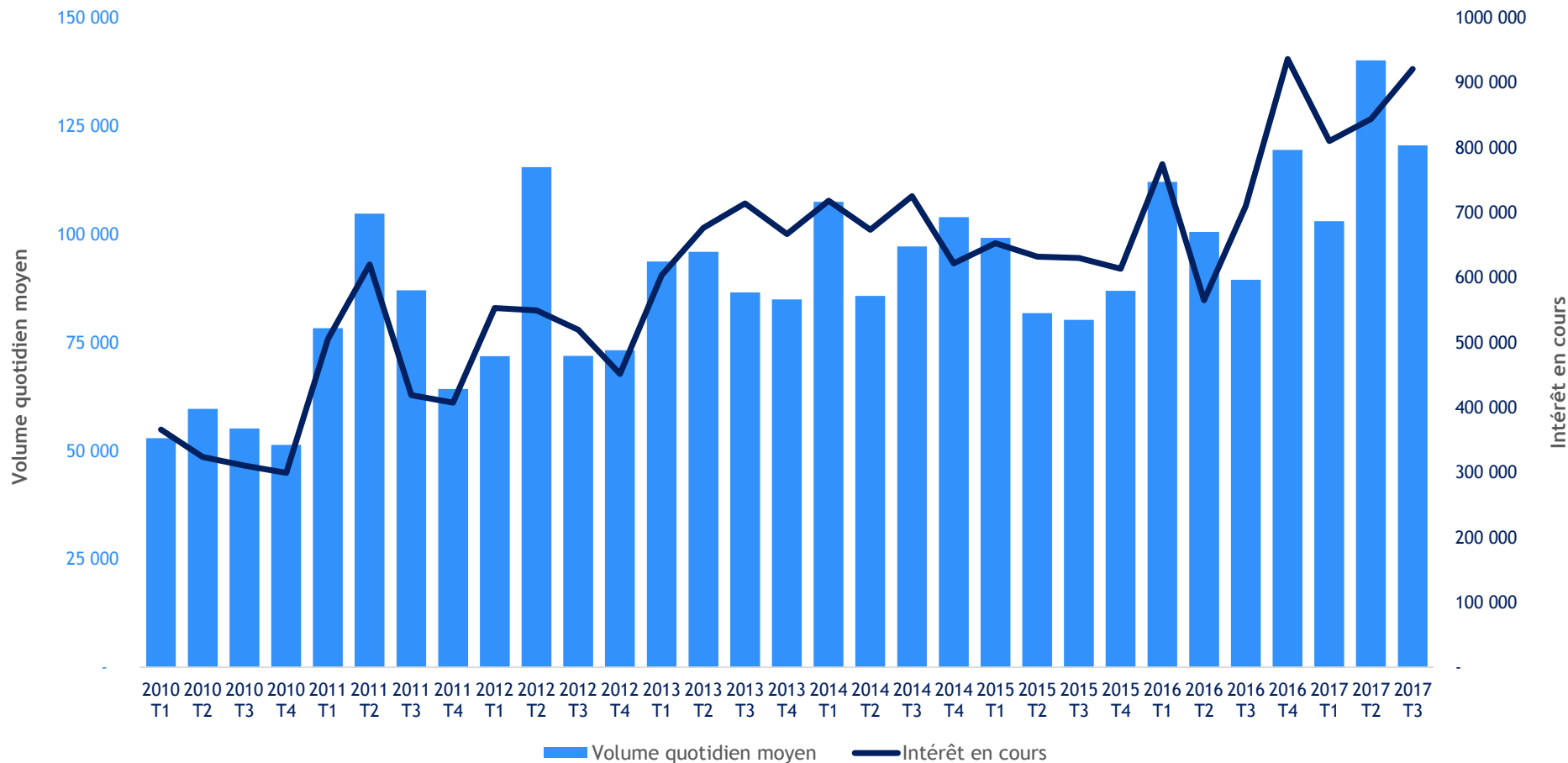


Remarque : Le volume quotidien moyen pour 2017 comprend les données année-à-jour (incluant le troisième trimestre de 2017).

DÉRIVÉS SUR TAUX D'INTÉRÊT À COURT TERME

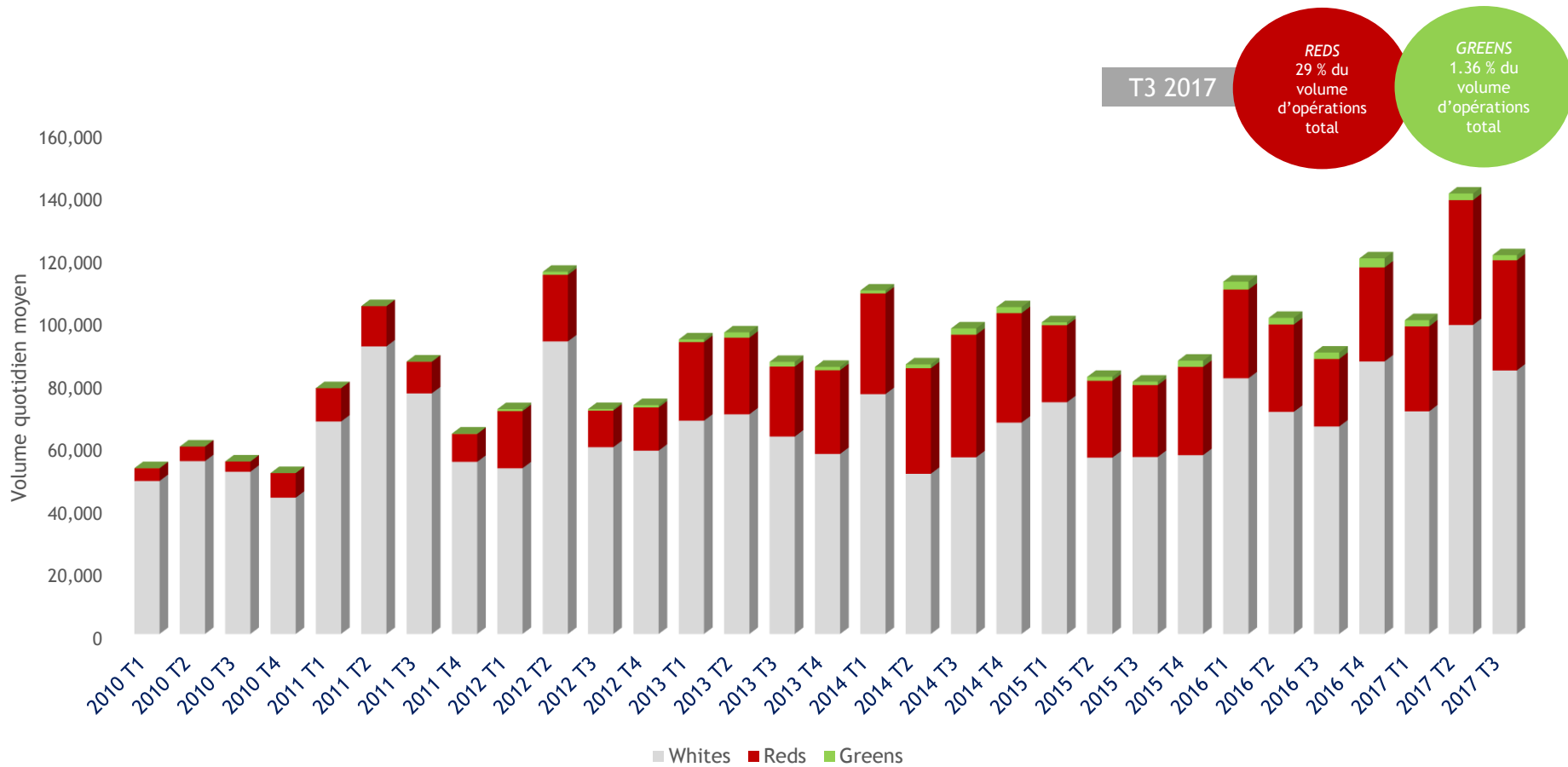
Contrats à terme sur acceptations bancaires de trois mois (BAX)

Volume d'opérations et intérêt en cours



- Fondé sur le taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate)
- 1 000 000 \$ CA de valeur nominale d'acceptations bancaires canadiennes de trois mois
- Règlement en espèces
- Incrément de prix :
 - 0,005 = 12,50 \$ CA par contrat pour les six (6) mois d'échéance immédiats inscrits à la cote, y compris les échéances rapprochées
 - 0,01 = 25,00 \$ CA par contrat pour tout autre mois d'échéance
- 3 ans de contrats trimestriels : Les échéances trimestrielles de la première année (les *whites*), les échéances trimestrielles de la deuxième année (les *reds*) et les échéances trimestrielles de la troisième année (les *greens*) ainsi que les deux (2) mois les plus rapprochés du cycle non trimestriel (échéances rapprochées)

Volume d'opérations des *reds* et des *greens* du BAX



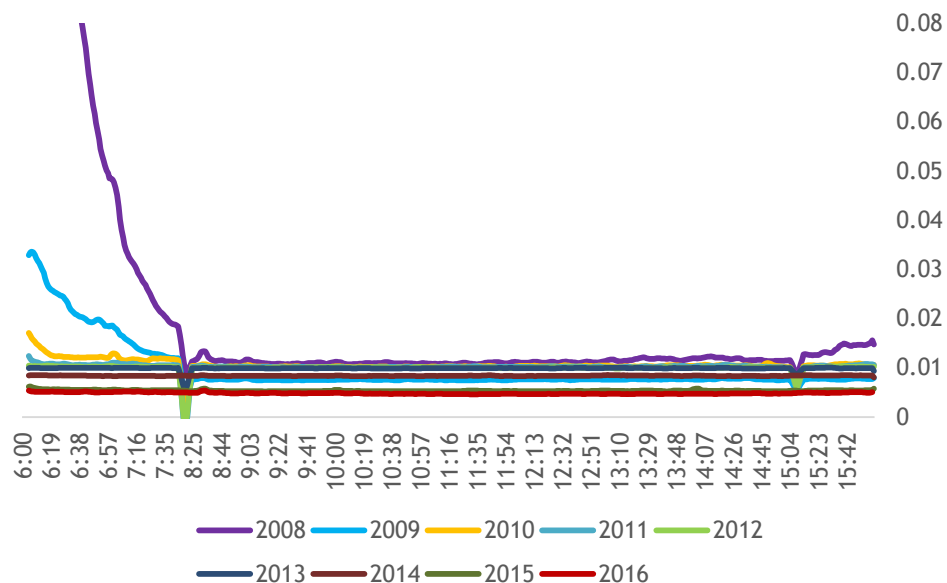
Amélioration de l'écart entre les cours acheteur et vendeur du BAX

Écart moyen quotidien entre les cours acheteur et vendeur du BAX



Note: Moyenne mobile sur 20 jours de l'écart moyen quotidien entre les cours acheteur et vendeur, de 8 h 20 à 16 h

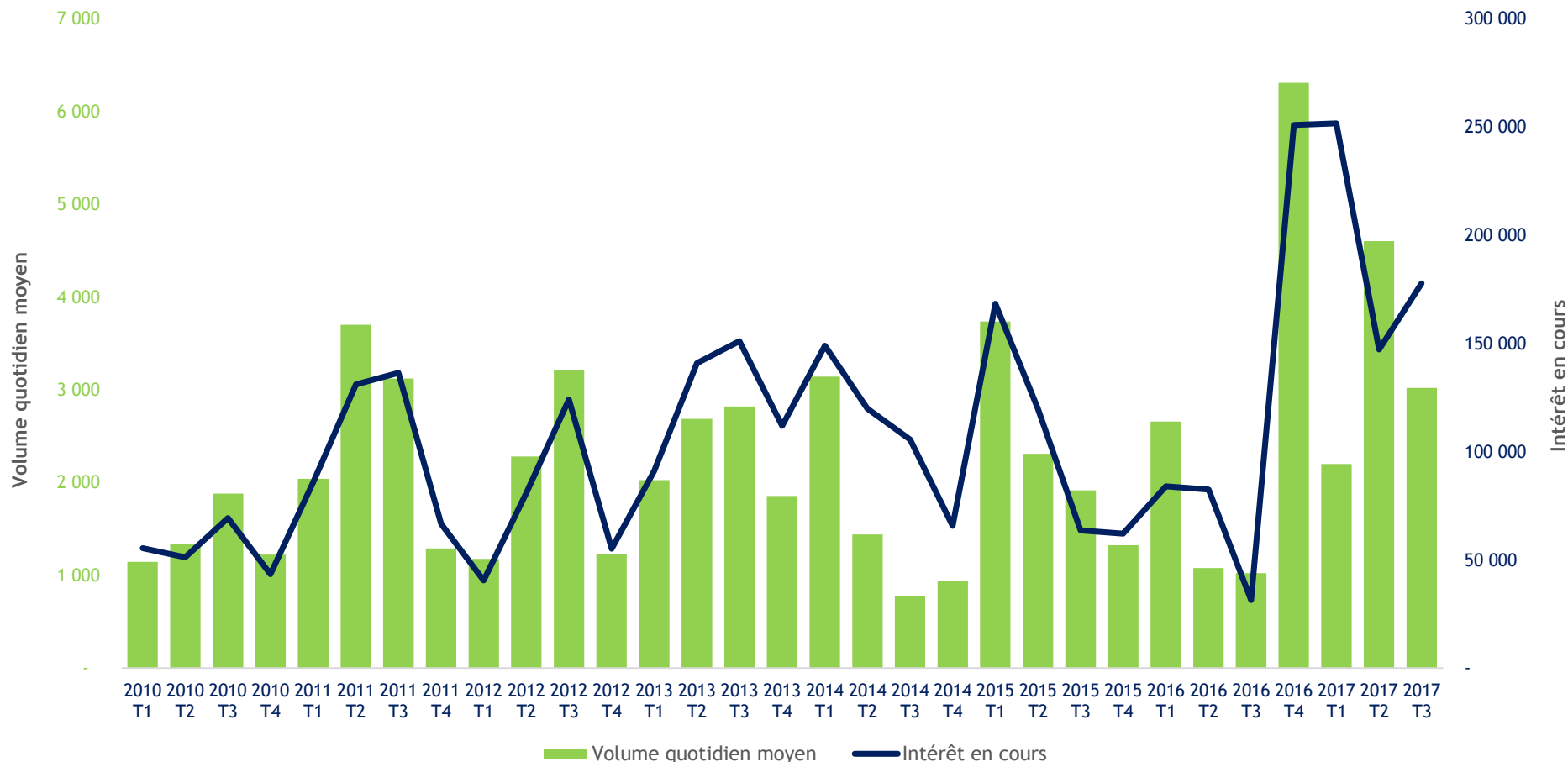
Écart intrajournalier entre les cours acheteur et vendeur du BAX



Note: Moyennes sur cinq minutes de l'écart entre les cours acheteur et vendeur

Options sur BAX (OBX)

Volume d'opérations et intérêt en cours



- Cotés en points où chaque 0,01 point (1 point de base) représente 25 \$ CA.
- Incrément de prix :
 - 0,005 = 12,50 \$ CA par contrat
 - 0,001 = 2,50 \$ CA par contrat (options profondément en dehors du cours)

CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans (CGF)

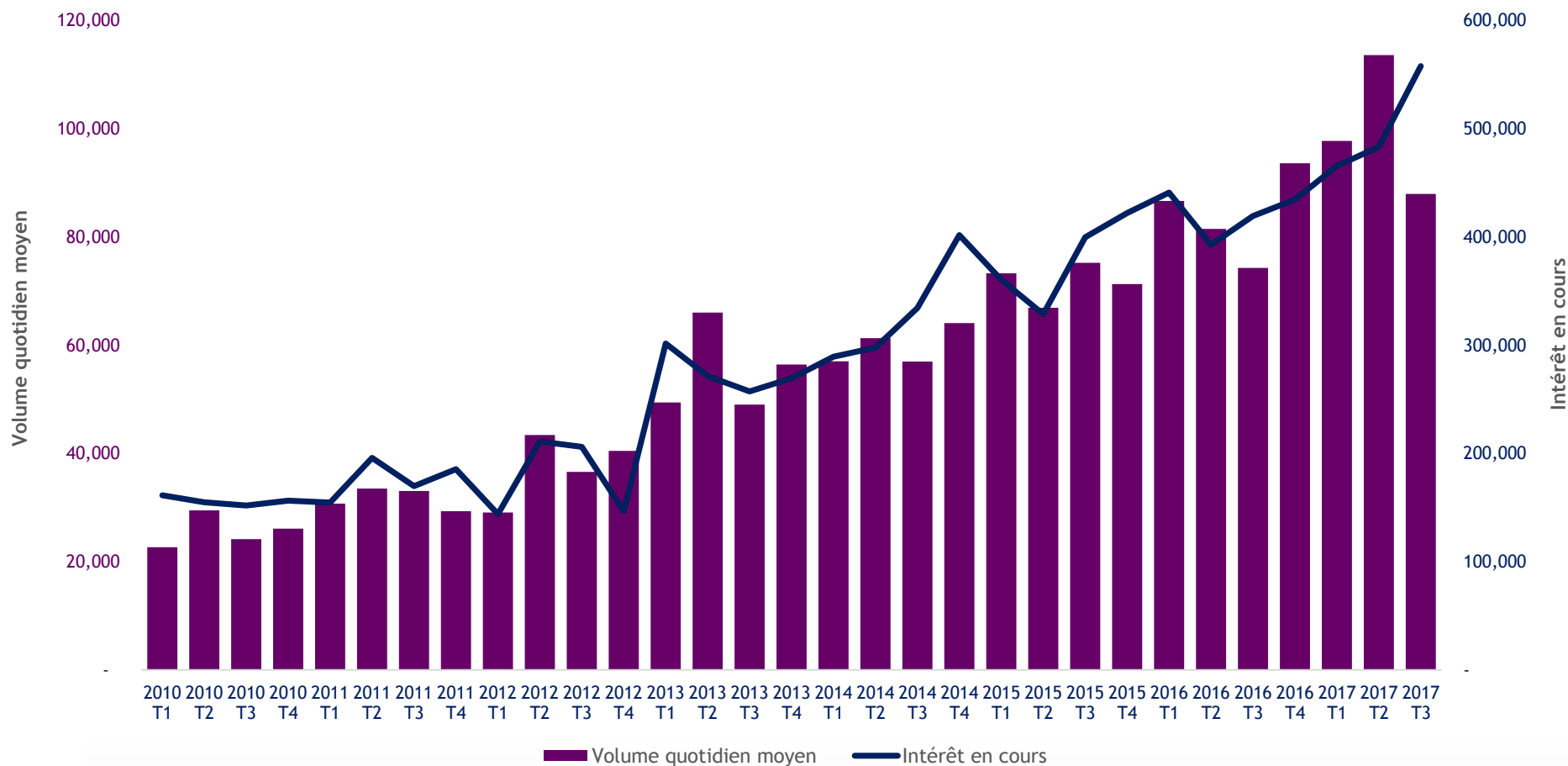
Volume d'opérations et intérêt en cours



- 100 000 \$ CA de valeur nominale d'obligations du gouvernement du Canada portant un coupon notionnel de 6 %
- Livraison physique d'obligations gouvernementales canadiennes admissibles
- Incrément de prix : 0,01 = 10 \$ CA par contrat

Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (CGB)

Volume d'opérations et intérêt en cours



- 100 000 \$ CA de valeur nominale d'obligations du gouvernement du Canada portant un coupon notionnel de 6 %
- Livraison physique d'obligations gouvernementales canadiennes admissibles
- Incrément de prix : 0,01 = 10 \$ CA par contrat

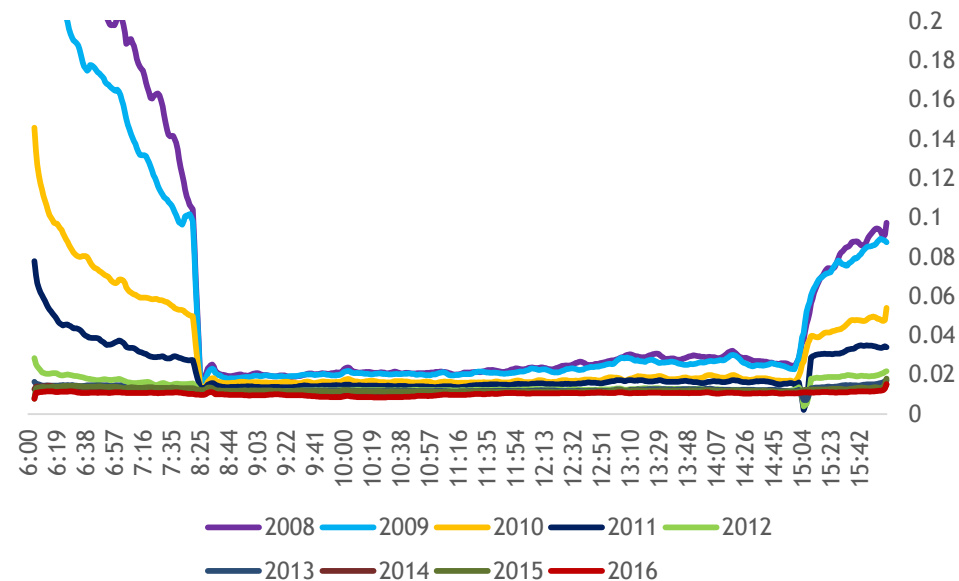
Amélioration de l'écart entre les cours acheteur et vendeur du CGB

Écart moyen quotidien entre les cours acheteur et vendeur du CGB



Note: Moyenne mobile sur 20 jours de l'écart moyen quotidien entre les cours acheteur et vendeur, de 8 h 20 à 16 h

Écart intrajournalier entre les cours acheteur et vendeur du CGB

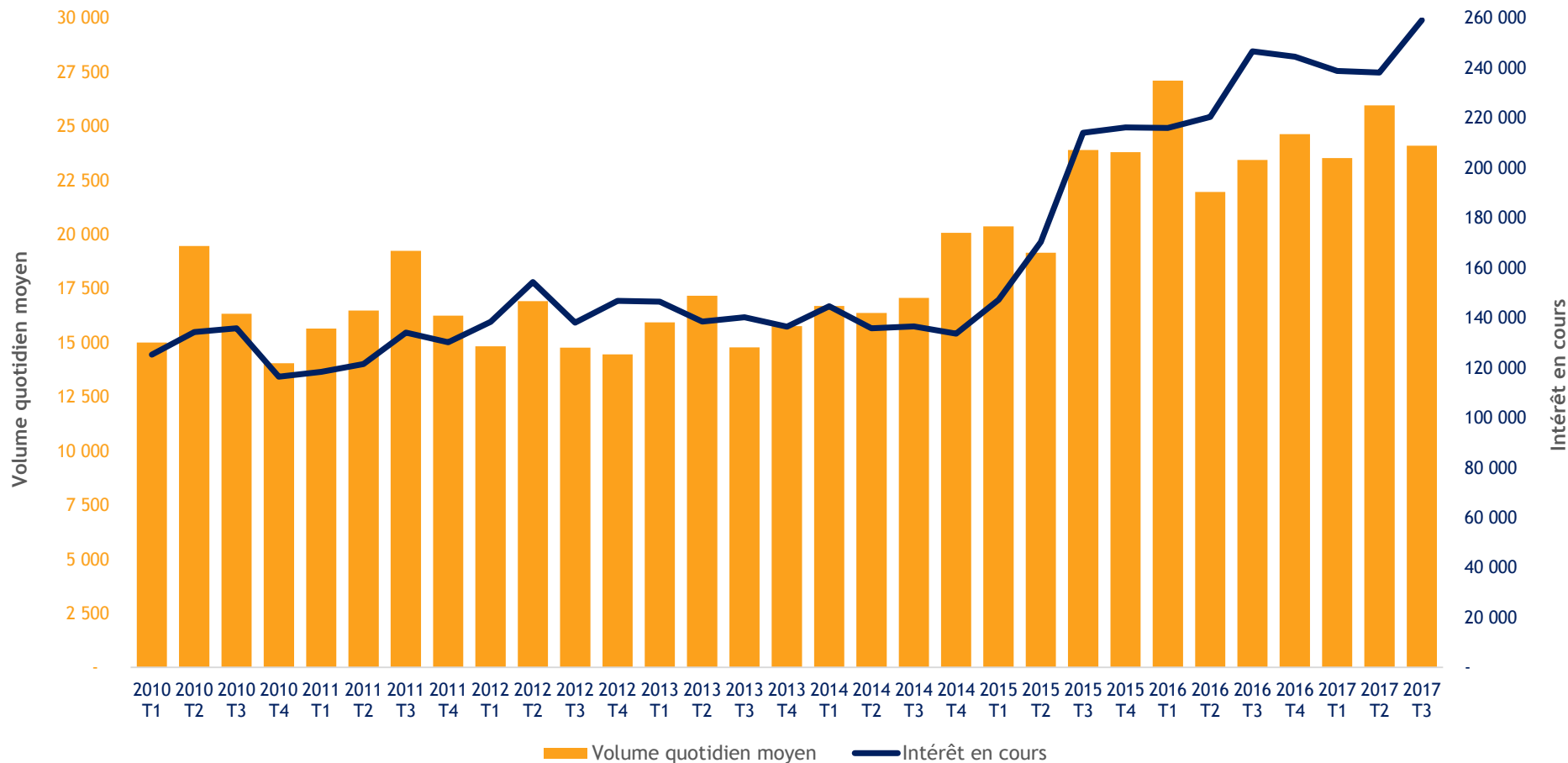


Note: Moyennes sur cinq minutes de l'écart entre les cours acheteur et vendeur

CONTRATS À TERME SUR INDICES BOURSIERS

Contrats à terme standard sur l'indice S&P/TSX 60 (SXF)

Volume d'opérations et intérêt en cours



- Valeur nominale en espèces d'un contrat SXF : 200 \$ CA multipliés par le niveau du contrat à terme standard sur l'indice S&P/TSX 60
- Règlement en espèces
- Incrément de prix :
 - 0,10 point d'indice pour les positions simples
 - 0,01 point d'indice pour les écarts calendaires

OPÉRATIONS HORS BOURSE

Opérations en bloc et applications (cross transactions)

OPÉRATIONS EN BLOC	PRODUITS ADMISSIBLES	SEUIL DE VOLUME MINIMAL
	ONX	1 000 contrats
	OIS	200 contrats
	BAX (reds et greens)	Reds : 1 000 contrats / Greens : 500 contrats
	OBX	2 000 contrats
	CGB	1 500 contrats
	CGZ/CGF/LGB	500 contrats
	Contrats à terme sur les indices S&P/TSX (opérations en bloc sur la base de la valeur de clôture de l'indice [opérations BIC] uniquement) *	100 contrats (exécution des opérations en bloc sur la base de la valeur de clôture de l'indice [opérations BIC])
LE DÉLAI PRESCRIT EST DE 15 MINUTES POUR TOUS LES PRODUITS ADMISSIBLES.		

Remarque : Possibilité d'exécuter des opérations en bloc pour d'autres produits

Contrats à terme sur les indices S&P/TSX : Aucune opération en bloc simple

APPLICATIONS (CROSS TRANSACTIONS)	PRODUITS ADMISSIBLES	SEUIL DE VOLUME MINIMAL	DÉLAI PRESCRIT
	BAX/ONX/OIS	Aucun seuil	<ul style="list-style-type: none"> 5 secondes (mois rapproché, BAX: quatre premiers mois d'échéance trimestrielle) 15 secondes (les mois subséquents et les stratégies)
	OBX/OGB	<ul style="list-style-type: none"> ≥ 250 contrats < 250 contrats 	<ul style="list-style-type: none"> 0 seconde (tous les mois d'échéance et toutes les stratégies) 5 secondes (tous les mois d'échéance et toutes les stratégies)
	Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada	Aucun seuil	<ul style="list-style-type: none"> 5 secondes
	Contrats à terme sur les indices S&P/TSX	<ul style="list-style-type: none"> ≥ 100 contrats < 100 contrats 	<ul style="list-style-type: none"> 0 seconde (tous les mois d'échéance) 5 secondes (tous les mois d'échéance et toutes les stratégies)
	Contrats à terme sur actions canadiennes	<ul style="list-style-type: none"> ≥ 100 contrats < 100 contrats 	<ul style="list-style-type: none"> 0 seconde (tous les mois d'échéance) 5 secondes (tous les mois d'échéance et toutes les stratégies)

Remarque : Possibilité d'exécuter des applications pour d'autres produits



Échanges physiques pour contrats, échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats et opérations de base sans risque sur le SXF

Échange physique pour contrats (EFP)

Un échange physique pour contrat est une opération où deux parties conviennent que l'une des parties achète une position au comptant et vend simultanément une position en contrats à terme correspondante alors que l'autre partie vend cette même position au comptant et achète simultanément la position en contrats à terme correspondante.

Échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats (EFR)

Une opération EFR est une opération où deux parties conviennent que l'une des parties achète un instrument dérivé hors bourse et vend simultanément le contrat à terme correspondant, tandis que l'autre partie vend l'instrument dérivé hors bourse et achète simultanément le contrat à terme correspondant.

Les opérations EFP et EFR sont permises sur les contrats suivants :

- Contrats à terme sur taux d'intérêt
- Contrats à terme sur indices S&P/TSX
- Contrats à terme sur actions canadiennes

Opérations de base sans risque sur les contrats à terme sur indices S&P/TSX et sur actions canadiennes

- Opérations de base sans risque sur les contrats à terme sur indices S&P/TSX et sur les contrats à terme sur actions canadiennes
- Achat ou vente de contrats à terme sur indices/actions canadiennes contre des instruments au comptant à un prix moyen sur le marché au comptant plus une base pré-négociée

© Bourse de Montréal Inc., 2017. Tous droits réservés.

Le présent document est offert à titre informatif uniquement. Les informations contenues dans le présent document, y compris les données financières et économiques, les cours boursiers ainsi que les analyses et interprétations de ceux-ci, sont fournies à titre informatif seulement et ne doivent en aucun cas être interprétées dans quelque territoire que ce soit comme un conseil ou une recommandation concernant l'achat ou la vente de dérivés, de sous-jacents ou d'autres instruments financiers, ou comme un conseil de nature juridique, comptable, fiscale ou financière ou un conseil de placement. Bourse de Montréal Inc. vous recommande de consulter vos propres conseillers en fonction de vos besoins. Toute mention dans le présent document des caractéristiques, règles et obligations concernant un produit est faite sous réserve des règles et des politiques de Bourse de Montréal Inc. et de sa chambre de compensation, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés. Bien que ce document ait été conçu avec soin, Bourse de Montréal Inc. et ses sociétés affiliées se dégagent de toute responsabilité quant à d'éventuelles erreurs ou omissions et se réservent le droit de modifier ou de réviser le contenu de ce document à tout moment et sans préavis. Bourse de Montréal Inc., ses sociétés affiliées, ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés et ses mandataires ne pourront être tenus responsables des dommages, des pertes ou des frais découlant de l'utilisation de renseignements figurant dans le présent document.

« BAXMD », « OBXMD », « ONXMD », « OIS-MXMD », « CGZMD », « CGFMD », « CGBMD », « LGBMD », « OGBMD », « SXOMD », « SXFMD », « SXMMD », « SCFMD », « SXAMD », « SXBMD », « SXHMD », « SXYMD » et « USXMD » sont des marques de commerce déposées de Bourse de Montréal Inc. « OBWMC », « OBYMC », « OBZMC », « SXXMC », « SXUMC », « SXJMC », « SXVMC », Bourse de Montréal et le logo Bourse de Montréal sont des marques de commerce de Bourse de Montréal Inc.

L'indice S&P/TSX 60, l'indice composé S&P/TSX, l'indice aurifère mondial S&P/TSX, l'indice plafonné de la finance S&P/TSX, l'indice plafonné des technologies de l'information S&P/TSX, l'indice plafonné de l'énergie S&P/TSX, l'indice composé S&P/TSX – Banques (secteur) et l'indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX (collectivement, les « indices ») sont des produits de S&P Dow Jones Indices LLC (« SPDJI ») et de TSX Inc. (« TSX »). Standard & Poor'sMD et S&PMD sont des marques de commerce déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »), Dow JonesMD est une marque de commerce déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones ») et TSXMD est une marque de commerce déposée de TSX. SPDJI, Dow Jones, S&P et TSX ne commanditent, ne cautionnent, ne vendent ni ne promeuvent aucun produit fondé sur les indices, ne font aucune déclaration quant au bien-fondé d'un placement dans un tel produit et ne peuvent être tenues responsables d'erreurs, d'omissions ou d'interruptions touchant les indices ou les données qui y sont associées.